

que chacun des pays membres a droit à un certain nombre d'exceptions, et que la mise en oeuvre de l'Accord peut se faire progressivement dans les secteurs où une certaine période d'adaptation s'avère nécessaire, aucun des membres n'est mieux ni moins bien traité que les autres quand on envisage l'Accord comme un tout¹¹.

Finalement, les négociateurs ont fait en sorte que l'ALENA soit ouvert sur l'extérieur en prévoyant l'éventuelle accession de nouveaux membres sur une base d'entière réciprocité. Il est en effet stipulé à l'article 2204 (proposé au départ par le Canada, et adopté ultérieurement par le Mexique et les États-Unis) que :

Tout pays ou groupe de pays pourra accéder au présent Accord, sous réserve des conditions convenues entre ce pays ou groupe de pays et la Commission [formée en pratique des ministres du Commerce des pays membres] et après approbation conformément aux procédures juridiques applicables de chaque pays.

Aucune limite géographique n'est prévue dans cette clause d'accession qui permet aux pays de l'ALENA de jouer un rôle prépondérant dans le débat sur le libre-échange hémisphérique.

Le MERCOSUR, quant à lui, représente une importante réalisation pour l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. D'un point de vue global, le MERCOSUR est un accord historique dans le cadre duquel les dirigeants politiques de l'Argentine et du Brésil, en particulier, expriment leur volonté d'oublier leurs rivalités géostratégiques épisodiques au profit d'une coopération accrue. D'une portée économique raisonnablement étendue en principe, cet accord se révèle jusqu'ici moins facile à appliquer dans les faits.

Le MERCOSUR a vu le jour en mars 1991, avec la signature du traité d'Asunción. Une série de documents subsidiaires sont venus ultérieurement étoffer le traité, dont le protocole d'Ouro Preto (au Brésil) approuvé en décembre 1994. L'objectif, audacieux, consiste à instituer un marché commun prévoyant la libre circulation des produits, des services et des facteurs de production entre les États membres, l'établissement d'un tarif extérieur commun (TEC), l'adoption d'une politique commune en matière de commerce et la coordination des politiques

¹¹ La crise économique qui a éclaté au Mexique en décembre 1994, et dont les effets se font encore sentir, ne modifie aucunement le jugement selon lequel l'ALENA représente une remarquable contribution au rapprochement entre le Nord et le Sud, dont les philosophies faussaient tant, il y a dix ans à peine, les décisions en matière de politique économique. Cette crise a été provoquée à l'origine par la décision des dirigeants politiques mexicains de maintenir la sous-évaluation du peso pendant une bonne partie de 1993-1994 malgré l'importance du déficit courant, qui allait en se détériorant.